

Ville de

Valenton

**COMPTE-RENDU****Séance du Conseil municipal du 02 février 2017**

---

**PRESENTS** : MME Françoise BAUD, M. Laurent PERICHON, MME Nadia KOUCHIT-MOUHEB, M. Patrick RATTER, M. Bouchaïb SENHAJI, MME Martine ALBERT, M. Vincent CALVIER, MME Hélène SISSLER, MME Fadéla SOUFI, M. Jean JEANNOT, M. Serge MERCIER, M. Philippe PUDELKO (arrivée à 21h22), M. Hacène KECHIT, MME Sylvie ARRIAU, MME Véronique BENETEAU DE LA PRAIRIE, M. Nada NADARADJANE, MME Ghania DJAOUT, MME Samia BENNIA (arrivée à 20h38 - départ à 22h33), M. Claude LESEUR, M. Wilfrid EKASSOU, MME Cécile SPANO, M. Guillaume AHIZI-ELLIAM, MME Hasana SADIKI, M. Maurice TARCY

**EXCUSES AYANT DONNE MANDAT** : MME Jacqueline DIJOUX à MME Ghania DJAOUT, M. Bruno NOEL à MME Martine ALBERT, M. Jean-Baptiste PONIN à MME Hélène SISSLER, MME Sakina BENNINI à MME Nadia KOUCHIT-MOUHEB, MME Samia BENNIA à MME Françoise BAUD, MME Fatma BOUHASSOUNE à MME Hasana SADIKI

**ABSENTS** : MME Françoise LABAT, M. Didier GOSSELIN, M. Guy-Roger DILLOU, Oumy KEITA

Début de séance à 20 h 33

---

**1 - Election du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a élu Madame Ghania DJAOUT secrétaire de séance qui a accepté.

**2 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2016**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2016 a été adopté à l'unanimité.

### 3 - Compte-rendu de délégation

#### Affaires générales

---

##### Accord-cadre

- **Signature de l'accord-cadre à bons de commandes de gestion des abonnements à des revues, journaux et périodiques pour les services municipaux**

Signature du marché avec la société C.I.D. pour un montant maximum annuel de 50 000,00 € HT, sans montant minimum annuel.

Durée du marché : 12 mois renouvelable 3 fois soit 48 mois.

Signature du marché le 5 décembre 2016.

##### Aménagement - Urbanisme et foncier - Travaux - Habitat

---

**N°16/163 : Convention d'occupation précaire logement communal - Place Paul Vaillant Couturier école Casanova escalier A 1<sup>er</sup> étage porte de gauche**

Le Maire a décidé de mettre à disposition le logement sis place Paul Vaillant Couturier, Ecole Casanova, escalier A, 1<sup>er</sup> étage, porte de gauche, situé sur la parcelle cadastrée section AD numéro 537, d'une surface habitable de 78 m<sup>2</sup>, pour une année à compter du 26 décembre 2016. La mise à disposition est consentie contre une redevance mensuelle forfaitaire de 506,76 € à laquelle s'ajoute la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Fait à Valenton, le 19 décembre 2016

##### Marché inférieur à 25 000€ HT

- **Signature du marché de fourniture d'outillages pour les ateliers municipaux**

Lot 1 : Fourniture d'outillages pour les agents des ateliers municipaux :

Signature du marché avec la société UMHS pour un montant 5 372,78 € HT soit 6 423,34 € TTC.

Durée du marché : livraison 8 jours maximum à compter de la date de notification.

Signature du marché le 28 novembre 2016.

Lot 2 : Fourniture de matériels pour les espaces verts :

Signature du marché avec la société OUTIL EXPRESS94 pour un montant 2 827,70 € HT soit 3 393,24 € TTC.

Durée du marché : livraison 8 jours maximum à compter de la date de notification.

Signature du marché le 31 octobre 2016.

### Marché à procédures adaptées

- **Signature du marché de capture, ramassage, transport des animaux errants ou morts sur la voie publique et exploitation d'une fourrière**

Signature du marché avec la société SACPA pour un montant annuel de 6 701,29 € HT soit 8 041,55 € TTC.

Durée du marché : 12 mois renouvelable 3 fois soit 48 mois.

Signature du marché le 14 décembre 2016.



### **4/ Rapport et débat d'orientation budgétaire 2017**

Préalable au vote du budget prévu lors du Conseil municipal du 30 mars 2017, le débat d'orientation budgétaire est la première étape du cycle budgétaire. Il constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale car, à cette occasion, sont débattues et définies la politique d'investissement et la stratégie financière de la collectivité.

L'objectif du débat d'orientation budgétaire est donc de permettre au Conseil municipal :

- de discuter des orientations budgétaires qui seront les priorités du budget,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Aussi, le rapport d'orientation budgétaire se décline en 3 points :

- Les données financières et fiscales permettant de faire le point sur la situation financière de la ville.
- Le contexte dans lequel s'élabore le budget 2017.
- Les orientations budgétaires pour 2017 qui feront l'objet d'un débat lors de la réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire sur le budget primitif 2017, lors du présent Conseil municipal et de la présentation du rapport.

### **5/ Garantie d'emprunt - Programme de construction de 25 logements par L'ESH Alliade Habitat au 4 bis rue du Colonel Fabien - modification des contrats de prêts garantis**

Le Conseil municipal annule la garantie d'emprunt accordée par délibération n° 16/125 du 10 novembre 2016 et accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 784 415 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 56810 constitué de 2 lignes du prêt.

Délibération adoptée à la majorité (23 pour. 6 abstentions : Monsieur Claude LESEUR, Monsieur Wilfrid EKASSOU, Madame Cécile SPANO, Madame Hasana SADIKI et Madame Fatma BOUHASSOUNE par procuration, Monsieur Maurice TARCY).

**6/ Convention de réservation - Programme de construction de 25 logements par L'ESH Alliade Habitat au 4 bis rue du Colonel Fabien - modification des contrats de prêts garantis**

Le Conseil municipal annule la délibération n° 16/126 du 10 novembre 2016 et autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention de réservation avec l'ESH ALLIADE HABITAT pour la mise à disposition d'un contingent communal de logements à hauteur de 20 % du programme, soit 5 logements.

Délibération adoptée à la majorité (23 pour. 6 abstentions : Monsieur Claude LESEUR, Monsieur Wilfrid EKASSOU, Madame Cécile SPANO, Madame Hasana SADIKI et Madame Fatma BOUHASSOUNE par procuration, Monsieur Maurice TARCY).

**7/ Garantie d'emprunt - Programme de réhabilitation de 6 logements par Valophis Habitat OPH du Val-de-Marne au 8 rue du Colonel Fabien**

Le Conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 84 200,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°54781 constitué de 2 lignes du prêt.

Délibération adoptée à la majorité (23 pour. 6 abstentions : Monsieur Claude LESEUR, Monsieur Wilfrid EKASSOU, Madame Cécile SPANO, Madame Hasana SADIKI et Madame Fatma BOUHASSOUNE par procuration, Monsieur Maurice TARCY).

**8/ Convention de réservation - Programme de réhabilitation de 6 logements par Valophis Habitat OPH du Val-de-Marne au 8 rue du Colonel Fabien**

Madame le Maire est autorisée à signer la convention de réservation avec VALOPHIS HABITAT OPH DU VAL-DE-MARNE pour la mise à disposition d'un contingent communal de logements à hauteur de 20% du programme, soit un logement.

Délibération adoptée à la majorité (23 pour. 6 abstentions : Monsieur Claude LESEUR, Monsieur Wilfrid EKASSOU, Madame Cécile SPANO, Madame Hasana SADIKI et Madame Fatma BOUHASSOUNE par procuration, Monsieur Maurice TARCY).

**9/ Rapport annuel sur les marchés publics de la commune - Année 2016**

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport annuel sur les marchés publics 2016.

**10/ Demande de surclassement démographique de la commune de Valenton au titre des quartiers prioritaires de la politique de la ville**

Le Conseil municipal sollicite du Préfet le surclassement de la commune dans la strate démographique supérieure au titre de ses quartiers prioritaires de la politique de la ville, sous réserve de son accord et de son arrêté préfectoral à intervenir.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**11/ Délégation au Centre Interdépartemental de gestion de la petite couronne (CIG) de la consultation pour l'étude des garanties - obligations statutaires**

Le Conseil municipal décide de s'associer à la mise en concurrence organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne (CIG), en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance à adhésion facultative couvrant les garanties des risques financiers découlant de la protection des fonctionnaires pour les années 2018 à 2021 et de solliciter, dans ce cadre, l'étude des garanties suivantes pour les agents affiliés à la CNRACL :

- Décès,
- Accident de service et maladie professionnelle.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**12/ Travaux de mise en accessibilité de l'école maternelle Paul-Eluard et du centre social la Lutèce - Demande de financement dans le cadre de la réserve parlementaire**

Le Conseil municipal approuve le plan de financement, tel que présenté ci-dessous :

<b>FINANCEMENT</b>	<b>H.T.</b>
Réserve parlementaire	10 000 €
Ville de VALENTON	80 410 €
<b>TOTAL</b>	<b>90 410 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

**13/ Cession de la parcelle cadastrée section AD n° 612 sise à l'angle de la rue Gaston Monmousseau et de la ruelle de Paris en vue de sa cession à l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France**

Le Conseil municipal décide la cession à l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France (AEV) ou toute personne intervenant pour son compte de la parcelle AD n° 612, sise angle rue Gaston Monmousseau et ruelle de Paris à Valenton, d'une superficie de 12 m<sup>2</sup> environ, au prix de 630 € net vendeur.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**14/ Signature du Contrat local de santé de Valenton 2017**

Le Contrat local de santé de Valenton formalise les objectifs partagés par les différents signataires, en prenant en compte à la fois des objectifs prioritaires de l'Agence régionale de Santé définis dans le projet régional de santé adaptés aux besoins, et des orientations de la politique de santé municipale. Il reste bien évidemment à la mesure des moyens dont dispose la collectivité et ne saurait pallier les réductions drastiques des dépenses de santé de ces dernières années au niveau national.

Madame le Maire est autorisée à signer le Contrat local de santé ainsi que tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**15/ Convention entre le collège Fernande-Flagon et la ville de Valenton pour la mise en œuvre de mesures éducatives en direction d'élèves en difficulté scolaire**

Le décrochage, les ruptures scolaires, les difficiles relations entre les parents et les représentants d'établissements scolaires, sont autant de problématiques pour lesquelles la ville souhaite être un des partenaires actifs de mesures éducatives.

Face au risque du décrochage définitif et avant que l'élève ne s'engage dans un processus de marginalisation, un partenariat avec l'institution scolaire et la famille permettrait la mise en œuvre d'un soutien particulier en dehors du collège et avec l'appui d'agents d'animation du service municipal de la jeunesse.

Le Conseil municipal approuve la convention relative à la mise en œuvre de mesures éducatives en direction d'élèves en difficulté scolaire

Délibération adoptée à l'unanimité.

**16/ Participation financière du Centre national pour le Développement du Sport dans le cadre du projet « Héritage 2024 » pour les travaux d'un city stade et d'aires de fitness le long de la coulée verte sur l'avenue Julien Duranton**

Le Conseil municipal approuve le projet visant à la réalisation d'un city stade et d'aires de fitness le long de la coulée verte, avenue Julien Duranton, et de solliciter dans cette perspective la participation financière du CNDS dans le cadre du projet « Héritage 2024 » à hauteur de 37 515 euros.

<b>FINANCEMENT</b>	<b>H.T.</b>
Participation du CNDS	37 515 €
Ville de Valenton	37 515 €
TOTAL	75 030 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

**17/ Vœu concernant le maintien de l'existence de l'Association régionale d'information et d'actions musicales et de la Biennale Internationale des Poètes en Val-de-Marne**

Face à la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales, ces dernières sont obligées de faire des choix difficiles qui vont parfois à l'encontre de leur politique publique, notamment en matière culturelle.

Ainsi, des coupes budgétaires drastiques sont à l'œuvre dans les subventions accordées aux associations.

En Île-de-France, deux mauvaises nouvelles sont annoncées.

**La cessation d'activité de l'Association régionale d'information et d'actions musicales (ARIAM).**

Cet organisme culturel associé à la Région exerce notamment une mission d'expertise et de ressource au service des politiques culturelles territoriales (conseil, veille et recherche prospective, mise à la disposition des ressources instrumentales et documentaires). Elle mène également une mission de formation professionnelle pour la démocratisation des pratiques artistiques (formation continue, formations sur site).

L'exécutif régional a décidé de la suppression de cet organisme alors que celui-ci peut être un soutien de poids pour le projet de Centre d'Expérimentation de la Musique que nous souhaitons déployer dans le cadre de notre projet de ville et de l'intérêt territorial coopératif en matière culturelle.

## **Menace concernant la Biennale Internationale des Poètes en Val-de-Marne.**

Une pétition qui recueille actuellement de très nombreux soutiens de citoyens, d'artistes et de poètes précise que cette biennale a été « fondée il y a vingt-cinq ans, est l'un des rares festivals de poésie de dimension internationale. C'est un espace de liberté pour les poètes et un acteur qui compte pour la diffusion et la promotion de la poésie contemporaine auprès du public, notamment des jeunes. Le Département du Val-de-Marne, qui l'a soutenue dès l'origine, réduit aujourd'hui sa subvention d'environ un tiers. La région Ile-de-France a aussi réduit sa subvention d'un tiers. Cette situation risque d'entraîner licenciements et cessation d'activité. La poésie est la mémoire de la langue. Elle est aussi un laboratoire des mots et de l'imaginaire indispensable à sa vitalité. Un moyen précieux de cultiver notre sensibilité individuelle et collective. Son partage le plus large possible est une nécessité démocratique, particulièrement « en ces temps difficiles » de repli, de fermeture aux autres, de désespérance. »

Ces manifestations et structures sont essentielles pour la qualité de vie des habitants. Elles ne peuvent véritablement s'épanouir qu'avec le soutien affirmé des pouvoirs publics et leurs implications dans des politiques publiques culturelles et d'éducation populaire visant à l'émancipation des citoyens.

Le Conseil municipal de Valenton,

Réaffirme ses choix de politique culturelle, sa conviction en des actions et des événements au plus près des habitants, avec pour objectif d'élargir l'horizon culturel et favoriser l'épanouissement de chacun.

Revendique l'accès pour tous à la culture et à la poésie, et à leur partage.

Valenton travaille en ce sens par la mise en place de manifestations telles qu'« Un dimanche en poésie » auquel s'est associé pendant plusieurs années la Biennale Internationale des Poètes en Val-de-Marne.

Estime, par ses mesures annoncées, que la culture est en état d'urgence, et en conséquence,

Demande que l'exécutif régional revienne sur sa décision de cesser l'activité de l'ARIAM afin notamment que notre projet de CEM se construise dans les meilleures conditions possibles de coopérations,

Demande que les pouvoirs publics et les collectivités territoriales concernées prennent les décisions qui s'imposent pour que continue la Biennale Internationale des Poètes en Val-de-Marne.

Vœu adopté à la majorité (23 pour. 6 abstentions : Monsieur Claude LESEUR, Monsieur Wilfrid EKASSOU, Madame Cécile SPANO, Madame Hasana SADIKI et Madame Fatma BOUHASSOUNE par procuration, Monsieur Maurice Tarcy).



## **18/ Vœu pour des actes concrets envers la paix et les droits du peuple palestinien à un État**

Chaque jour, la conclusion d'une paix entre Israéliens et Palestiniens s'éloigne pour laisser libre cours à la violence et à l'impunité des soldats israéliens et de colons extrémistes.

Cette violence et cette impunité sont nourries et encouragées par l'occupation et par la colonisation des terres palestiniennes. Elles le sont également par la politique discriminatoire envers les populations arabes d'Israël et par les destructions de villages bédouins, l'accélération d'expulsions et de déportations des 100 000 bédouins du Neguev.

Comment se résoudre à abandonner plus encore le peuple palestinien, chaque jour victime du vol de ses terres, de son eau, de ses logements, de la mainmise sur Jérusalem, et de l'état de siège permanent sur Gaza de la part du gouvernement réactionnaire et ultranationaliste qui siège à Tel-Aviv ?

Il faut des actes concrets !

Le Conseil municipal de Valenton, dans la continuité de ses positions et actions solidaires envers le peuple palestinien et la paix, estime que ces actes concrets peuvent voir le jour immédiatement en trois directions :

Récemment, le Conseil de sécurité des Nations Unies, dans sa résolution 2334, a clairement condamné les activités de colonisation, l'incitation à la violence et tous les actes de violence et de terrorisme.

Pour la première fois, les États-Unis n'ont pas opposé leur veto.

Cette résolution est la 226<sup>e</sup> du Conseil de sécurité réaffirmant les droits des deux peuples israélien et palestinien à disposer d'un État, et condamnant la colonisation.

Elle affirme que l'implantation des colonies « constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la mise en œuvre de la solution à deux États et à l'instauration d'une paix totale, juste et durable ». Elle demande en conséquence aux autorités israéliennes « de cesser immédiatement et complètement toute activité de colonisation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et de respecter toutes leurs obligations légales dans ce domaine ».

Malgré ces résolutions, l'occupation n'a cessé de s'amplifier, jusqu'à atteindre le chiffre de 430 000 colons en Cisjordanie. Le Parlement israélien discute de la possibilité de régulariser cinquante lieux présentés comme « des avant-postes » de colonies dites sauvages et le soutien inconditionnel de l'administration du nouveau président américain Donald Trump va encourager cette dérive.

Ces résolutions ne seront pas respectées sans pression internationale, sans un mouvement international large, déterminé et puissant.

L'Union européenne finance des infrastructures en Palestine, mais elle les laisse détruire par les bombardements israéliens comme si de rien n'était.

Forte de plusieurs résolutions du Parlement européen et de plusieurs conclusions du Conseil européen, elle doit, avec le renfort de la force juridique de la déclaration 2334, franchir une autre étape: celle des sanctions.

La voie est déjà ouverte avec l'obligation de l'étiquetage des produits provenant des colonies.

Il faut maintenant une grande campagne populaire européenne pour dénoncer l'accord d'association Union européenne-Israël en vertu de la violation de l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme sur le respect des droits humains.

Une telle décision pourrait vite avoir des effets, comme ce fut le cas pour les sanctions qui ont permis de mettre fin au régime d'apartheid en Afrique du Sud. A cette époque, le prisonnier Nelson Mandela était tout autant qualifié de « terroriste » que l'est notre citoyen d'honneur Marwan Barghouti aujourd'hui.

Au terme de la conférence internationale du 15 janvier dernier, dont elle a pris l'initiative, la France se doit, comme l'ont fait 137 autres États, de reconnaître l'État de Palestine. Elle doit le faire dans le cadre du projet de 1967 : deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Jérusalem-Est comme capitale et le respect du droit au retour des réfugiés de 1947 et 1967 suivant la résolution 194 qu'Israël a signée.

Cette reconnaissance de la France comptera pour l'avancée de la paix et le peuple israélien en serait aussi le premier bénéficiaire tant pour sa sécurité que pour son nouveau rôle dans la région.

Oui, il faut maintenant passer aux actes pour réparer cette terrible injustice de l'histoire.

Vœu adopté à l'unanimité.

#### **19/ Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil municipal décide de transformer 195 postes dans le cadre du reclassement des agents de catégorie C lié au PPCR applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ; et 4 postes au 2 février 2017 pour permettre des recrutements et une régularisation administrative :

Anciens grades	Nouveaux grades	Nombre de postes concernés	Date d'effet
Adjoints administratifs de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoints administratifs	14	01/01/2017
Adjoints administratifs de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoints administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	21	01/01/2017

Adjoints techniques de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoints techniques	91	01/01/2017
Adjoints techniques de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	4	01/01/2017
Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint du patrimoine	1	01/01/2017
Auxiliaires de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	Auxiliaires de puériculture principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	7	01/01/2017
ASEM de 1 <sup>ère</sup> classe	ASEM principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	8	01/01/2017
Agent social de 1 <sup>ère</sup> classe	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	01/01/2017
Adjoints d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoints d'animation	35	01/01/2017
Adjoints d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoints d'animation principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	7	01/01/2017
Adjoints techniques de 2 <sup>ème</sup> classe - TNC 50%	Adjoints techniques - TNC 50%	3	01/01/2017
Adjoints techniques de 2 <sup>ème</sup> classe - TNC 80%	Adjoints techniques - TNC 80%	3	01/01/2017
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	02/02/2017
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique	1	02/02/2017
Ingénieur	Ingénieur principal	1	02/02/2017
Médecin de 1 <sup>ère</sup> classe	Médecin de 2 <sup>ème</sup> classe	1	02/02/2017

Le Conseil municipal décide de supprimer un poste dans le cadre des transferts de personnel au Territoire Grand-Orly Seine Bièvres (T12) de la MGP (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017) :

Ancien grade	Motif	Nombre de postes concernés	Date d'effet
Adjoint technique (ex-adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe)	Transfert au T12 de la MGP	1	01/01/2017

Le Conseil municipal décide de créer un poste pour permettre un recrutement de chargé de médiation dans le cadre du dispositif subventionné « adulte-relais » à compter de février 2017 :

Nouveau grade	Motif	Nombre de postes concernés	Date d'effet
Animateur	Chargé de médiation (dispositif adulte-relais)	1	02/02/2017

Délibération adoptée à l'unanimité.

---

Fin de la séance : 22 h 57

Pour le Maire et par délégation,  
le premier Adjoint

Laurent PERICHON

